

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.111

L'An deux Mille Six, le 11 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 5 décembre 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 5 décembre 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DAVID-COURTIN représentée par Mme TERRIEN
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
Mme JOLY représentée par M. MERLE
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS -EXCUSES : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Cuisine Centrale – Soumission à des ventes de repas

VOTE : UNANIMITE

La cuisine centrale de ROYAN est dimensionnée pour produire environ 1.800 repas par jour.

Les besoins propres à la commune (repas scolaires – repas C.C.A.S.) sont d'environ 1.200 repas.

C'est dans ces conditions que certaines communes situées à la périphérie de Royan achètent des repas produits par la cuisine centrale.

Ces collectivités ont, conformément au Code des Marchés Publics, lancé des procédures de marché public en vue de l'achat de repas.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à soumissionner à des marchés publics en vue de la fourniture par la cuisine centrale de repas pour la restauration scolaire notamment.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à soumissionner à des marchés publics en vue de la fourniture par la cuisine centrale de repas pour la restauration scolaire notamment.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 Décembre 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT